

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2026/007

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : RH – Création d'un emploi au service technique – Promotion interne

Monsieur le Président informe qu'un dossier de demande de promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise a été déposé pour l'agent exerçant les fonctions d'adjoint au responsable du service technique.

Le Président du Centre de Gestion, au vu de l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et après appréciation de sa valeur professionnelle et de ses acquis de l'expérience professionnelle, a inscrit l'agent sur la Liste d'aptitude du 15 décembre 2025.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- la création de l'emploi de l'emploi d'agent de maîtrise
- la suppression concomitante de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **La création, à compter du 1^{er} avril 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint au responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise, catégorie C, et la suppression concomitante de l'emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet,**
- **D'adopter cette modification du tableau des effectifs,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent au budget principal, au chapitre 012 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir l'emploi correspondant.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER

Publiée le 16 FEV. 2026



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260203-2026-007B-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.